



Les Halles

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2026

Les membres du Conseil municipal se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire, le 22 mai 2026.

Séance du 01 juin 2026 à 19h30

Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 11

Président : GOUBIER Isabelle, Maire

Membres présents : Mesdames Messieurs GOUBIER Isabelle, MELON Véronique, BRUNO Carine, CHEVALIER Maud, BERTHET David, CROZIER Jérémy, GARIN Alain, RIDEL Alexandre, ROUX Wilhelm, VINCENT Jean

Membre absent ayant donné procuration :

Membre absent excusé : TESTE Maud

Secrétaire de séance : MELON Véronique

GOUBIER Isabelle, Maire ouvre la séance à 19h30 et constate que le quorum est atteint.

Délibérations

N° 39 : LOYER DU COMMERCE LE RELAIS DES MONTS DU LYONNAIS

En 2025 le montant du loyer n'a pas augmenté et est resté à 750€ afin de soutenir le commerce et permettre une stabilité financière aux gérants.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le loyer de 750€ jusqu'au 30 juin 2026,

DECIDE que jusqu'au 30 juin 2026, le loyer restera à 750€ et aucun reliquat ne sera dû de la période de du 31/03/2026 au 30/06/2026.

N° 40 : FIXATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DES DUREES DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE (ASA)

Le Conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de la commission du personnel communal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 622-1 à L. 622-7,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

DÉCIDE

Tableau des autorisations spéciales d'absence (ASA) discrétionnaires

Motif	Durée	Justificatifs requis	Conditions particulières
Mariage/Pacs de l'agent	4 jours ouvrés	Acte de mariage ou livret de famille	Prévenir au moins 8 jours avant
Naissance ou adoption	Absence de droit	Acte de naissance ou jugement d'adoption	À prendre dans les 15 jours suivant l'événement
Décès d'un parent proche	3 jours ouvrés	Acte de décès	Parent, frère/sœur
Décès grands-parents	1 jour ouvré	Acte de décès	
Déménagement	1 jour	Justificatif de changement d'adresse (bail, facture EDF, etc.)	
Maladie grave d'un enfant	Absence de droit	Certificat médical	
Participation à un jury	Absence de droit	Convocation officielle	Durée de la session
Décès enfant	Absence de droit	Acte de décès	
Décès conjoint	5 jours	Acte de décès	
Enfant malade	6 jours/an	Justificatif médical	

N° 41 : DEMANDE DE SUBVENTION HAUTE BREVENNE FOOTBALL

Madame Le Maire expose la demande écrite de l'association Haute Brévenne Football située à Saint Laurent de Chamousset. Une fois lecture faite, elle explique l'investissement des bénévoles et les engagements de l'association. La commune compte une dizaine de licenciés.

Madame le Maire propose d'accorder une subvention afin de soutenir cette association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de soutenir l'association,

APPROUVE le versement d'une subvention de 150€ pour l'année civile 2026

CHARGE Madame Le Maire d'informer Haute Brévenne Football du versement des fonds

N° 42 : DEMANDE DE SUBVENTION CLASSES EN 6

Madame Le Maire explique que l'évènement des classes en 6 aura lieu sur la commune et qu'habituellement une subvention est accordée pour le pot.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de soutenir financièrement l'évènement,

PARTICIPE à hauteur de 300€,

CHARGE Madame Le Maire d'en informer l'association des classes en 6,

N° 43 : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire concernant le projet d'aménagement extérieur :

City stade, tables de pique-nique et corbeilles.

Madame le Maire indique que la Commune pourrait espérer obtenir une subvention du département ce qui pourrait financer en partie le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de soumettre une demande de subvention auprès du département à hauteur de 50%,

CHARGE Madame le Maire, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération telle que présentée

N° 44 : ELECTIONS DELEGUES POUR LES SENATORIALES

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-DCL/BER-204 du 20 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des deux sénateurs de la Vienne le dimanche 27 septembre 2026 ;

Le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, conformément aux opérations et aux résultats décrits dans le procès-verbal annexé.

-
- Bulletin municipal : Prochaine édition en septembre. Projet de demander à des habitants du village de faire des articles sur l'histoire du village et indiquer que le budget est sur le site internet
 - Lorsqu'il est nécessaire de faire apparaître quelque chose, se référer aux responsables de la commission communication.

- Panneau Pocket : Voir si nous avons la possibilité de faire des sous rubriques : événements, informations, rappels...
- Bâtiment église : Une marche d'escalier est à modifier, la porte principale est à rénover ainsi que celle de la chapelle, de l'eau qui s'infiltré dans un muret. Le mécanisme des cloches qui ne fonctionne plus, le devis pour le réparer est de 1 000 €, le conseil est d'accord pour faire les réparations.
- Aire de jeux pour enfants : Les graviers sont trop chers, nous allons opter pour des copeaux ou de la terre végétale, environ 50m3.
- SIEMLY : Président (B. Chaverot) et vices présidents votés. 2 100 kms de réseau. Possibilité de visiter le site de Grigny. Nous avons le syndicat qui a l'eau la plus saine du pays.
- Agent : Ré évaluation des salaires de Marion et Sarah Louisa.
- Voirie : Une étude va être réalisée pour refaire le parking de la salle des fêtes.
- Salle des fêtes : nouvelle organisation pour les états des lieux.
- Répartition des délégués/suppléants pour la CCMDL
- Ecole : L'inspecteur d'académie annonce une chute de 11 % des effectifs globaux dans les 10 années à venir.
- Agenda : 07/06 Impacte ton territoire, 09/06 Conseil des Maires (Les Halles)
- Correspondant défense : Wilhelm Roux
- Correspondant SCOOT : Isabelle Goubier

FIN DE SEANCE A 22h30

Le Maire,
Isabelle GOUBIER

Le secrétaire de séance,
MELON Véronique


